

L'ajournement

... Il est bien entendu que la réduction des dépenses aurait des répercussions particulièrement désagréables pour certains secteurs de sa région...

Il s'agissait évidemment des provinces de l'Atlantique, et c'est pourquoi le 28 novembre, j'ai eu recours à l'article 43 du Règlement pour présenter une motion, et j'ai posé le même jour la question à laquelle on répond ce soir; je demandais à la Chambre de recommander que le ministre de l'Expansion économique régionale soit chargé de reviser et de contrôler tous les programmes fédéraux qui pourraient être modifiés en vue de prévenir ou d'éviter une aggravation du chômage dans des régions à fort taux de chômage endémique en période de restrictions fiscales nationales.

C'est le problème auquel nous faisons face ce soir, à la veille de l'annonce par le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) d'une réduction considérable des dépenses du gouvernement fédéral. Les mesures prises seront-elles souples et permettront-elles de satisfaire des besoins précis et de tenir compte du chômage très élevé? Dans ma circonscription, le taux de chômage est de près de 20 p. 100 et dans d'autres régions de l'Atlantique, il dépasse 25 p. 100. Ces chiffres sont un indice de misère et de dépression, et il faut essayer de remédier à la situation.

Il ne s'agit pas simplement d'une question posée par un député de l'opposition à la Chambre. Le lendemain de l'annonce faite par le premier ministre le 14 octobre, le premier ministre de ma province aurait déclaré que même s'il appuyait le programme en principe, il devait faire certaines réserves, et je pense qu'il n'a pas changé d'avis depuis. Voici ce qu'il avait déclaré:

... je crains que les restrictions des dépenses gouvernementales ne soient appliquées de façon uniforme sans tenir compte des budgets limités de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres provinces de l'Atlantique. La mesure ne semble pas tenir compte des disparités régionales.

Cet automne, j'ai essayé un certain nombre de fois de présenter une motion à ce sujet au gouvernement. D'après ce que le gouvernement a fait jusqu'ici et ce qu'il a l'intention de faire, nous savons qu'il ne tient pas encore compte des disparités régionales. Le premier ministre provincial avait aussi déclaré à cette occasion que:

... son gouvernement présenterait immédiatement des instances au gouvernement Trudeau pour demander l'assurance que les immobilisations et les investissements dans les «régions à croissance lente iront de pair avec l'inflation».

Puisque le secrétaire parlementaire qui est ici ce soir est issu d'une ancienne famille des provinces atlantiques, plus précisément de l'Île-du-Prince-Édouard, j'espère qu'il pourra faire écho à cette préoccupation. C'est absolument essentiel si l'on veut préserver la crédibilité du programme fédéral et du ministère que le secrétaire parlementaire représente ici ce soir.

Au moment où le ministère a été créé en 1969, sa tâche était très précise. C'était la première fois que nous avions un ministère fédéral qui non seulement allait appliquer un programme d'expansion régionale, mais allait également

constituer une sorte d'organisme de coordination pour s'assurer que l'action d'autres ministères soit réellement planifiée à cet égard, qu'il s'agisse des Travaux publics, de la Défense nationale, des Approvisionnements et Services, ou de tout autre organisme pouvant influencer sur le développement de régions comme les provinces atlantiques ou certaines parties de l'Ouest du Canada, régions que le secrétaire parlementaire connaît bien.

Il ne suffit pas que le ministre me donne l'assurance, comme il l'a fait le 28 octobre, qu'il n'y aurait aucune coupure apportée au programme, ou qu'il réitère les promesses qu'il a faites le 22 octobre à mon collègue, le député de Central Nova (M. MacKay). Ce qui est tout aussi important, sinon plus, c'est qu'il nous assure cette fois-ci qu'il y aura une coordination efficace. La crédibilité du programme et du ministère en dépend.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le député d'Egmont (M. MacDonald) a fort bien résumé la situation. J'apprécie beaucoup la sincérité de ses remarques sur le sujet dont faisait état sa question.

Je crois que le député se rend pertinemment compte que l'ensemble des mesures du gouvernement pour lutter contre l'inflation doivent être tout à fait distinctes des méthodes traditionnellement employées. Voilà pourquoi je ne crains pas comme lui que la région du Canada qu'il représente ou d'autres moins favorisées, aient nécessairement à en souffrir. S'il en était ainsi, nous irions à l'encontre de nos politiques à cet égard.

Au contraire, c'est la région de l'Atlantique et autres régions semblables qui souffriront encore davantage si nous n'agissons pas et n'endiguons dans une certaine mesure l'inflation qui sert au pays. Ces régions n'ont ni grosses industries, ni puissants syndicats ni les secteurs importants que l'on trouve ailleurs, et pour cette raison, elles sont peut-être plus sujettes, que d'autres aux rigueurs de l'inflation. A mon avis, les statistiques sur le coût de la vie à Saint-Jean et dans certaines autres villes prouvent que c'est le cas là plus qu'ailleurs.

Le député le sait: depuis la création du ministère en 1969, la situation s'est de beaucoup améliorée. Il sait, j'en suis convaincu, que le ministre que je représente a récemment signé, dans sa province de l'Île-du-Prince-Édouard, un autre accord de cinq ans. Cela montre sûrement le désir qu'a le gouvernement d'éviter que cette région du pays et, également, d'autres régions semblables moins favorisées, ne souffrent pas des répercussions de programmes et de politiques comme ceux que nous adoptons actuellement et qui tendent à réduire l'inflation, les dépenses du gouvernement, et leur taux d'augmentation aux niveaux fédéral, provincial et municipal, facteur de l'inflation dont nous sommes les témoins. Je puis donner à mon honorable ami d'Egmont l'assurance que le ministre et le gouvernement s'inquiètent aussi des questions soulevées, et que nous en tiendrons compte dans les mesures qui seront prises.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)